

Instances du collège

CA Conseil d'Administration

- Son rôle est de régler les affaires de l'établissement, de fixer les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative. Vote le budget, le règlement intérieur et le projet d'établissement.



Commission Permanente



- Émanation du CA, c'est l'organe chargé de préparer les débats dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.

Commission Hygiène et Sécurité



- Son rôle est de promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Conseil de Discipline



- Émanation du CA, c'est l'organe chargé d'examiner le cas des élèves ayant commis des manquements graves aux règles de vie de l'établissement et/ou des atteintes graves aux personnes ou aux biens.



Représentants :

- Administration
- Personnels/Professeurs
- Parents d'élèves
- Élèves
- Collectivités locales

Conseil d'Enseignement



- Il a pour objet de favoriser la coordination nécessaire entre les enseignants d'une même discipline, en particulier pour le choix des matériels techniques, des manuels et des supports pédagogiques.

Conseil Pédagogique



- Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs de différentes disciplines notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires.

Conseil de Vie Collégienne



- Il est une instance d'échanges et de dialogue entre élèves et les membres de la communauté éducative. Il a pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire.

Conseil de Classe



- Il dresse un bilan trimestriel de chacun des élèves de la classe. Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, l'organisation du travail personnel des élèves et le suivi des acquis.

Commission Educative



- Elle a un rôle de régulation, de conciliation et de médiation.
- Elle vise à la recherche d'une réponse éducative à la situation d'un élève dont le comportement est inadapté.

Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté



- Son rôle est de réfléchir aux actions à mener en matière de politique éducative : lutte contre les addictions, l'éducation à la santé, à la sexualité et à la citoyenneté...

UNSS



- L'Union Nationale du Sport Scolaire est une association ouverte à tous les jeunes collégiens et lycéens scolarisés à travers les associations sportives (AS). L'animation est assurée par les enseignants d'EPS.

Foyer Socio-Éducatif



- Association qui permet aux élèves de participer à diverses activités périscolaires (clubs, ateliers, ...). Ces activités contribuent à l'épanouissement personnel des élèves et les conduisent à développer leur sens des responsabilités.

Fonds Sociaux



- Il a pour but de contribuer à assurer l'égalité de tous dans l'accès aux activités scolaires.
- Le fonds social collégien est destiné à faire face à des situations financières difficiles que peuvent connaître des collégiens ou leurs familles.

Qui fait quoi?

Commissions, Conseils, Comités ?

Où suis-je représenté(e)?